



## COMpte RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 MARS 2019

Nombre de membres du conseil de communauté :	44	en exercice : 44	présents : 36
Nombre de membres ayant donné procuration :	6		
Nombre de membres excusés et représentés :	2		
Date de la convocation :	5 Mars 2019		

---

L'an deux mille dix-neuf, le mardi douze mars à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1° - **ADOpte**, A L'UNANIMITE, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 19 Février 2019,
- 2° - **COMPte RENDU DE COMMISSION** : Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, du compte rendu de la réunion de la commission Enfance / Jeunesse du 4 Février 2019
- 3° - **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION** : Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par Monsieur le Président, dans le cadre de sa délégation, à savoir :

#### **MARCHES / FACTURES**

##### **ENTRETIEN ET VERIFICATION DES MOYENS DE SECOURS PERIODE 2019 A 2022**

Société CERTI FEU – HINDISHEIM –

Montant annuel : 3 399,72 € TTC soit pour les 4 années : 13 598,88 € TTC

##### **CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES RD 1004 / RD 25 A WASSELONNE**

Avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre 35 520,00 € TTC

##### **ACCEPTATION DE REGLEMENT SUITE SINISTRE**

**GROUPAMA GRAND EST – SCHILTIGHEIM**

Complexe multi sports (Vandalisme mur extérieur) 577,84 €

#### 4° - **RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2019**

Dans les communes de 3 500 habitants, ainsi que dans les établissements publics de coopération intercommunale comptant une commune de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du conseil de communauté, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Monsieur le Président et Monsieur LUTTMANN, Premier Vice-Président en charge des finances, commentent les documents transmis aux membres avec la note de synthèse. Ces documents servant de support sont :

.../...

- Le contexte national et la Loi de finances 2019,
- Les orientations de la communauté de communes,
- L'état des autorisations de programme,
- L'évolution des effectifs,
- Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement,
- L'évolution estimative de la section de fonctionnement 2018 à 2021,
- L'évolution de la capacité d'autofinancement 2017 à 2021,
- L'état du personnel pour 2019,
- L'état de la dette du budget principal de 2018 à 2021,
- La présentation du budget annexe « Atelier Relais » avec l'état de la dette
- La présentation du budget annexe « Hôtel d'Entreprises » avec l'état de la dette,
- La présentation du budget annexe « Zone du Ried »,
- La présentation du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »
- La présentation du budget annexe « Enfance / Jeunesse » avec l'état de la dette,
- La présentation du budget annexe « Extension Zone des Pins »,
- La présentation du budget annexe « Zone Artisanale RD 1004 »,
- Le schéma de la relation entre le budget annexe « Enfance / Jeunesse et le budget principal,
- L'évolution des dotations et des prélèvements de péréquation de l'Etat 2018 / 2019,
- L'estimation du produit fiscal 2019,
- Les propositions d'investissement pour 2019,
- Les projets d'investissement pluriannuel (solde à charge) pour la période 2020 à 2021.

**A. SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2018.** A la clôture de l'exercice 2018, la communauté de communes a dégagé un autofinancement net de remboursement d'emprunts de 1 106 000 € soit 12,23 % des recettes de fonctionnement. Le niveau d'endettement au 31/12/2018 est de 3 951 000 €, soit 155 € par habitant.

#### **B : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

**B1° - Evolution financière.** Conformément aux engagements de stabilité fiscale, les simulations du présent D.O.B ont été réalisées **sans augmentation de la pression fiscale, c'est-à-dire sans augmentation des taux.** Il est à noter une diminution de la DGF 2019 d'environ 20 000 € sans nouvelle augmentation majeure du FPIC.

**Gestion de la dette.** La communauté de communes evra contracter un emprunt afin de financer le déploiement de la fibre pour un montant de 1 977 000 € (la moitié de l'annuité de la dette devrait être imputée sur les attributions de compensation des communes) dont 865 375 € en 2019.

Un programme d'investissement ambitieux 3 700 K€.

**B2° - Politique enfance jeunesse.** Dans le cadre du budget 2019 nous réaffirmons notre politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, les actions menées sont inscrites à hauteur de 1 166 000 €. La communauté de communes souhaite également continuer et terminer le maillage de périscolaires sur notre territoire, ouverture du périscolaire de Kirchheim en septembre et lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre pour la construction d'un périscolaire 80 places (du Kelbach) à Bergbieten

**B3° - Cadre de vie.** A ce titre la communauté de communes gère deux complexes multisports (Espace Sportif de la Porte du Vignoble à Marlenheim et complexe multi sports à Wasselonne), la piscine intercommunale à Wasselonne et le terrain de football intercommunal synthétique à Wasselonne soulignant ainsi la volonté de la CCMV de doter le territoire d'équipements structurants pour nos associations. Les dépenses estimées à 630 000 K€ pour 175 K€ de recettes. Un crédit pour la réalisation d'un terrain de football intercommunal synthétique à Marlenheim sera également inscrit au budget.

**B4° - Economie et Tourisme.** La communauté de communes continue le développement économique avec la création de zones artisanales (Zone RD 1004 à Wasselonne environ 2 hectares, étude en cours pour une zone artisanale à Odratzheim environ 8 hectares) tertiaires et industrielles pour favoriser le développement des entreprises locales mais aussi l'implantation de nouvelles entreprises.

.../...

La CCMV poursuit son engagement dans le développement touristique de notre territoire notamment en subventionnant l'association touristique du territoire « Mossig Vignoble » à raison de 225 000 €

Suite au rendu de l'étude pour la création d'un « pôle touristique de sports de nature » la CC entame la phase opérationnelle, une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours, elle devra permettre de définir les besoins en collaboration avec nos différents partenaires (Etat, région, département, massif des Vosges, ONF etc...), de consulter pour la maîtrise d'œuvre afin de pouvoir engager les travaux en 2020.

**B5° - Voirie intercommunale / circulation douce.** La CCMV continue son programme de rénovation des voiries à hauteur de 1 150 000 € TTC en sollicitant des fonds de concours aux communes concernées conformément aux principes arrêtés par la délibération n° 7/2018 du 13/02/2018  
Le projet de budget tient également compte de l'inscription d'un crédit d'entretien de la voirie de 100 000 € en fonctionnement. Une étude de 30 000 € est en cours sous forme de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne et devra permettre d'établir un schéma d'itinéraires cyclables sur notre territoire.

### C - PERSPECTIVES 2020/2021

La communauté de communes entent mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux, avec plus de 4 400 K€ à charge de la CCMV, qui améliorera l'attractivité de notre territoire en matière de cadre de vie, déplacement, développement économique et économie touristique.

Le recours à l'emprunt est estimé approximativement 2,5 M€ dont 1 M€ de participation pour le déploiement du Très Haut Débit.

La fiscalité sera maintenue (hors Taxe GEMAPI) au niveau actuel tout en conservant un autofinancement avoisinant 800 K€.

### 5° - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UN RAM A KIRCHHEIM – ADOPTION D'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Le marché de maîtrise d'œuvre du Bureau M ASSOCIES était basé sur un coût prévisionnel de travaux de 1 380 000 € TTC au taux de 12,80 %, ce qui équivaut à une rémunération correspondante de 176 670,00 € TTC.

Au cours des études, le maître d'ouvrage a souhaité rajouter :

- Un local de rangement extérieur,
- Un lot cuisine,
- Un parking sur rue et la réalisation de la cour de l'école ; ces rajouts ont nécessité la reprise des études du lot VRD,

Avant le lancement de la consultation des entreprises, le dossier a été transmis au contrôleur technique qui a émis un certain nombre de réserves et pour lever celles-ci, le maître d'œuvre a repris ses études et compte tenu également des modifications à y intégrer, le montant estimatif des travaux s'élève à 1 548 244,80 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre se détaille comme suit :

• Marché de base :	176 640,00 € TTC
• Montant de l'avenant n° 1 :	4 800,00 € TTC
• Montant de l'avenant n° 2 :	20 213,76 € TTC
Nouveau montant du marché :	201 653,76 € TTC

L'augmentation (avenants 1 et 2) est de 14,16 % par rapport au marché de base.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'adopter et de prendre en charge cet avenant et autorise Monsieur le Président à le signer.

.../...

## **6° - TRAVAUX DE VOIRIE 2018 – LOT 3 – ATTRIBUTION ET PRISE EN CHARGE DU MARCHÉ**

Le lot 3 du programme 2018 comprend :

DAHLENHEIM – Aménagement de sécurité entrée Ouest – RD 118 et aménagement de trottoirs  
 KNOERSHEM – Aménagement de sécurité entrée Est et Ouest  
 WASSELONNE – Travaux de voirie Rue Finckwiller

Les travaux à DAHLENHEIM font l'objet d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et la commune qui souhaite aménager des trottoirs en bordure de la RD 118, le long du lotissement, ce qui présente l'avantage de pouvoir retenir la même entreprise pour ces 2 opérations.

Suite à la consultation d'entreprises et à la vérification des offres, la Société EIFFAGE – WOLXHEIM – présente l'offre la mieux disante pour un montant de 191 435,76 € TTC détaillé comme suit :

- Travaux pris en charge par la communauté de communes : 171 938,52 € TTC
- Travaux pris en charge par la commune de Dahlenheim : 19 497,24 € TTC

Le conseil de la communauté, à l'unanimité, décide d'attribuer et de prendre en charge ce marché et autorise Monsieur le Président à le signer.

## **7 – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION GRAND EST.**

L'aménagement numérique du territoire et notamment la participation aux infrastructures et réseaux de télécommunication à Très Haut Débit, relève des compétences facultatives de la communauté de communes.

La Région Grand Est, autorité déléguée du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du réseau Très Haut Débit sur le territoire de l'Alsace, a retenu comme concessionnaire la société ROSACE.

La Région Grand Est assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire et met en œuvre le recouvrement auprès des différents partenaires publics du projet.

Lors des études d'avant-projet menées en 2013 / 2014, la participation financière des EPCI et /ou des communes a été fixée forfaitairement à 175 € par prise téléphonique. Pour la communauté de communes il s'agit de 11 688 prises et la participation financière globale de la communauté de communes s'élève à 1 977 000 €.

Afin de pouvoir financer cette opération, il est proposé que la communauté de communes souscrive un emprunt pour la totalité, 50 % du remboursement annuel seront déduits des attributions compensatoires et 50 % sont pris en charge par la communauté de communes.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de s'engager dans cette opération et autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement avec la Région Grand Est.

## **8° - ALLOCATION DE SUBVENTION A LA CRECHE PARENTALE « LA TOUPIE » A MARLENHEIM.**

L'Association « LA TOUPIE » (crèche parentale) est installée au 11 Rue du Lin à MARLENHEIM et bénéficie pour ses charges de fonctionnement, d'une subvention de la communauté de communes.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lui verser une subvention de 6 200 € au titre des frais de fonctionnement 2018.

.../...

**9° - CREATION DE POSTE PAR AVANCEMENT DE GRADE.**

Un agent ayant actuellement le grade d'agent social territorial, rempli les conditions pour être promu au grade supérieur, à savoir, adjoint social principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un poste adjoint social principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et entend que l'ancien poste sera supprimé à la nomination au nouveau grade et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**10° - COMMUNICATIONS DIVERSES.**

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que la prochaine séance du conseil de communauté avec notamment le vote des budgets 2019, aura lieu le 9 avril 2019 à 19 heures au complexe multi sports.

Wasselonne le 18 mars 2019



Le Président,

D. ACKER